

CIL : les garants des fichiers de données personnelles

Avec l'informatisation croissante de la société, la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 relative à la protection des données à caractère personnel a vu son champ d'application croître. En 2004, la loi est modifiée pour créer la fonction de correspondant informatique et liberté (CIL), chargé de mettre en conformité les organismes publics et privés avec la loi. Focus sur cette nouvelle profession.

Monsieur CNIL, œil de Moscou, poil à gratter de l'entreprise... les qualificatifs ne manquent pas pour désigner le Correspondant informatique et libertés (CIL). Introduit en 2004 à l'occasion de la refonte de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le correspondant est désormais un personnage incontournable dans le paysage de la protection des données à caractère personnel. En parallèle, la nouvelle loi a considérablement augmenté les pouvoirs de sanctions administratives et pécuniaires de la CNIL. La désignation du CIL est facultative, mais permet un allègement des formalités de déclaration. Une fois le correspondant désigné, seuls les traitements soumis à autorisation ou avis préalable de la CNIL devront continuer à être déclarés. Les autres traitements, qui ne comportent pas de risques manifestes pour les



droits des personnes, n'auront plus qu'à être référencés dans une liste tenue localement par le correspondant. Mais l'accomplissement des formalités préalables ne constitue qu'un aspect de la protection des données à caractère personnel. Le responsable de traitements est notamment tenu d'assurer le respect des droits des personnes concernées (droit d'accès, droit de rectification et de radiation, droit d'opposition...).

Xavier Leclerc a été un des tous premiers CIL, responsable d'une base de données dans une entreprise anglo-saxonne sous-traitante du monde bancaire. Il a pu appréhender la vision anglo-saxonne du CIL : « *Lorsqu'on se préoccupe de la protection des données, on acquiert la confiance de ses clients. En France, c'est parce que l'on a peur de la sanction* ».

Le correspondant doit être consulté préalable-



© DR

ment à la mise en oeuvre des traitements, afin de les adapter à l'activité professionnelle de son entreprise. Catherine Leverrier, CIL désigné du groupe Groupama depuis mars 2007, se tient constamment informée des projets de son entreprise : « Nous avons été amené à travailler sur la mise en place d'un dispositif « Pay as you drive » (NDLR : système de géolocalisation permettant de payer une prime d'assurance basée sur l'usage réel du véhicule). Nous avons veillé au respect de la vie privée des assurés : pas d'enregistrement d'infractions, ni de données précises sur les trajets, ... Les données détaillées sont reçues par un tiers de confiance qui ne restitue à l'assureur que des données agrégées. » Mathias Moulin, responsable du service CIL de la CNIL constate que « les premiers clients des CIL sont souvent ses collègues ». Surtout, le CIL a un rôle d'alerte auprès du

responsable des traitements : « il doit pouvoir accéder au responsable de traitement en toute indépendance : il doit donc être placé assez haut hiérarchiquement », explique Xavier Leclerc. Paul-Olivier Gibert, Président de l'Association française des correspondants aux données personnelles (AFCDP), nous livre sa vision du CIL : « Le CIL doit avoir de l'expérience. C'est une fonction difficile par sa nouveauté et par sa nature, avec une dimension de discussion et d'échanges. En clair, il faut être un diplomate qui n'a pas peur des crises ».

Une formation pluridisciplinaire

Les CIL en formation à l'ISEP (Institut supérieur électronique de Paris) ont une moyenne d'âge proche des 35 ans et ont des profils très divers : juridique, informatique, hôtellerie...

L'ISEP est actuellement la seule école formatrice de CIL, avec son Mastère Spécialisé « Management et Protection des Données à Caractère Personnel ». L'ISEP forme des ingénieurs généralistes aux technologies de l'information et de la communication, mais elle met un point d'honneur à les responsabiliser à l'utilisation des données. Créée en août 2004, avant même la parution du décret, l'AFCDP a été moteur dans ce projet. « Les questions éthiques rentrent en ligne de compte pour le choix des candidats : la personne doit être investie dans sa mission. Il ne s'agit pas de tenir un simple fichier Excel. Le CIL doit avoir envie d'aller vers les autres. C'est une des seules personnes dans

LES CIL EN CHIFFRES

La fonction CIL compte actuellement environ **trois hommes pour une femme**.

70% des répondants ont plus de dix ans d'ancienneté dans leur entité. Près de la moitié (**46,8%**) des CIL ayant répondu à l'enquête sont des informaticiens : le plus souvent il s'agit de RSSI (Responsable de la Sécurité du Système d'Information). Près de **16%** des CIL sont de culture juridique et les trois quarts d'entre eux sont des femmes. **35,3%** des participants à l'étude rattachaient le CIL directement au Responsable du traitement (c'est-à-dire à la personne physique qui représente la personne morale). Environ un quart des répondants indiquent consacrer plus de **70%** de leur temps à leur mission de Correspondant Informatique & Libertés (**26,8%** exactement). A l'autre extrémité, **20%** d'entre eux avouent ne pouvoir y consacrer moins de **10%** de leur temps.

Enquête réalisée en janvier 2009, par l'AFCDP, avec 30 participants représentant 1.475 entités, soit 35 % des organismes.

l'entreprise susceptible de rencontrer tous les salariés », relève Denis Beautier, responsable du diplôme.

La formation est à temps partiel, afin de poursuivre une activité et d'apporter en formation son expérience d'entreprise. Coût de la formation : 11.700 € HT pour 420 heures de formation. Le rapport « la vie privée à l'heure des mémoires numérique » des sénateurs Yves

efforts significatifs dans le domaine de la formation.

Les avocats CIL

Pour l'instant, pour les entreprises dont 50 personnes sont chargées du traitement, le correspondant doit appartenir à l'entourage économique de l'organisme qui le désigne. Le CIL est souvent un salarié de l'entreprise, ayant parfois une deuxième fonction. Pour les autres structures, le choix du CIL est libre. Un avocat peut par exemple être désigné.

Le Règlement Intérieur National des avocats a été complété d'un nouvel article consacré à l'activité de Correspondant Informatique et Libertés de l'avocat. « *Il n'était pas si évident que les avocats puissent exercer les activités de CIL (...) dans la mesure où il peut être amené à constater les infractions ou insuffisances de l'entreprise et du responsable des traitements* », souligne Thierry Wickers, Président du CNB. Désormais, il est précisé que « *l'avocat correspondant à la protection des données personnelles doit mettre un terme à sa mission s'il estime ne pas pouvoir l'exercer, après avoir préalablement informé et effectué les démar-*

« Le CIL, un diplomate qui n'a pas peur des crise »

Détraigne et Anne-Marie Escoffier rendu public début juin prévoit de « *rendre obligatoire les correspondants informatique et libertés pour les structures publiques et privés de plus de cinquante salariés* ». L'AFCDP souligne cependant qu'une généralisation des CIL ne pourra se faire sans que ne soient entrepris des

Les notaires et les huissiers ont aussi leurs CIL

Quand le décret de 2005 a créé la fonction de CIL, les notaires et les huissiers n'ont pas hésité longtemps pour adopter « la méthode CIL ». Guy Chezeaubernard, huissier de justice à Neuville sur Saône et ancien Vice-président de la Chambre nationale des huissiers, est CIL de la profession depuis décembre 2007. 2.000 études sur 3.250 ont aujourd'hui simplifié leur déclaration auprès de la CNIL. En 2006, une étude avait été condamnée à payer une amende de 5.000 €, du fait de l'enregistrement de données sans finalité directe avec l'objet du traitement. A la Chambre nationale, un service est dédié au traitement des fichiers à caractère personnel des huissiers. 5 correspondants régionaux assistent Maître Chezeaubernard dans sa mission. L'année 2008 a permis de sensibiliser les huissiers à l'existence de ce système. « *Les huissiers sont par défaut collecteurs de fichiers avec l'identité, l'adresse de leurs clients et souvent des éléments sur le patrimoine* », explique Guy Chezeaubernard. Le système est pris en charge gratuitement par la profession.

Xavier Leclerc, CIL de profession, dirige, quant à lui, le service CIL de l'association de développement du service notarial, mandatée par le Conseil supérieur du notariat. L'association offre un service de correspondants mutualisés auprès de la profession. Chaque étude notariale peut demander à bénéficier d'un CIL auprès de cette association : actuellement 1.400 études en ont fait la demande. 10 CIL sont affectés à ce service sur les 180 personnes de l'association. « *Nous sommes trois fois plus que le service qui s'occupe des CIL à la CNIL* », ironise Xavier Leclerc. « *Le travail est important, mais le traitement des fichiers est globalement similaire d'une étude à l'autre : fichier des testaments, fichier central des dernières volontés, etc...* ». Pas de quoi s'ennuyer en somme.

ches nécessaires auprès de la personne responsable des traitements ; en aucun cas il ne peut dénoncer son client ».

Pour Alain Bensoussan, avocat spécialisé en nouvelles technologies et membre fondateur de l'AFCDP : « Tous les avocats ont vocation à être CIL. Le défaut de déclaration est sanctionné pénalement. La prochaine phase de maturité pour le CIL sera le passage de l'homme de la conformité à l'homme du contrôle : une sorte de commissariat aux comptes inévitable ».

Peu de CIL dans les collectivités

Axel Türk, président de la CNIL, précise que 85 % des CIL sont dans le secteur privé : « il reste encore un gros travail de pédagogie à faire auprès des collectivités territoriales. » Selon Sylvain Bonenfant, CIL du Conseil Général de la Seine Maritime : « Les communes de petite taille n'ont pas les moyens de recruter un CIL. Le risque de contentieux est pourtant de plus en plus prégnant (e-administration, etc.) La mutualisation des services peut être une solution pour les collectivités territoriales. Les centres de gestion qui existent et apportent leurs services dans chaque département, pourraient constituer un relais approprié ».

Si, dans le secteur privé, les CIL sont plus nombreux, leur fonction est encore souvent mal comprise, et ils ont pourtant une mission stratégique. « En cas de crise sociale, les fichiers « douteux » sont souvent un argument de négociation » entre l'employeur et le salarié. Si le juriste ne fait pas gagner de l'argent, il en fait économiser ! », rappelle Mathias Moulin. CIL, un métier d'avenir ●

E.J.



3 QUESTIONS À...

Mathias Moulin *

QUEL EST LE RÔLE DU SERVICE DES CORRESPONDANTS ?

Notre principale mission est de répondre aux demandes de conseil des CIL désignés. Ils ont une adresse mail et un numéro de téléphone dédié pour entrer en contact avec notre service et poser leurs questions. Leurs demandes sont traitées en priorité : les délais de traitement sont en moyenne de 3 semaines, au lieu de plusieurs mois pour les organismes ne disposant pas de CIL. La CNIL propose également une vingtaine d'ateliers de sensibilisation par semestre, sur différents thèmes (collectivités locales, RH, sécurité des systèmes...). Enfin, nous avons récemment développé un service extranet afin notamment de fédérer la communauté des CIL. Ils ont ainsi accès à des forums de discussions interactifs, un annuaire, des fiches pratiques...

QUELLES SONT LES SANCTIONS APPLICABLES, EN CAS DE NON RESPECT DE LA LÉGISLATION ? ET QUE PEUT FAIRE UN CIL SI SON ENTREPRISE EST DANS L'ILLÉGALITÉ ?

Pour information, en 2008 la CNIL a contrôlé 218 organismes. 126 ont reçu une mise en demeure, 11 des sanctions pécuniaires, et 2 des avertissements. 20% d'entre eux ont désigné un CIL par la suite. Une des missions du CIL est d'alerter son responsable de traitement sur l'existence de manquements à la loi en interne. Il doit alors proposer à l'organisme des mesures correctives devant lui permettre de se mettre en conformité. Si malgré ses avertissements et ses propositions le responsable de traitement ne fait rien, le CIL peut alors en aviser la CNIL, mais cela ne nous est jamais arrivé. Les entreprises qui désignent un CIL ont un réel souhait de se conformer à la loi.

COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS QUE LES BANQUES ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES RECHIGNENT À DÉSIGNER UN CIL ?

Les collectivités sont 200 sur 40.000 à avoir désigné un CIL. La majorité des petites communes méconnaissent le dispositif. Un travail va être entamé à la fin 2009 pour les sensibiliser et leur rappeler qu'elles peuvent désigner un CIL commun. S'agissant des banques, c'est une profession déjà extrêmement réglementée dont la plupart des traitements reste soumis à un régime d'autorisation. Ainsi, elles sont peu concernées par l'allègement des formalités associé au CIL (exonération des formalités concernant les déclarations normales). Dans ce contexte, nous souhaitons leur rappeler que le rôle du CIL ne se limite pas à cela, mais qu'il est avant tout un outil de maîtrise du risque informatique et juridique.

* Responsable du service des correspondants à la CNIL

+ www.culturedroit.com

Sur notre site, retrouvez la vidéo des 5^{ème} Assises de l'AFCDP sur le thème du « CIL du futur », ainsi que l'interview de Christoph KLUG, Managing Director GDD (Association Allemande pour la Protection et la Sécurité des Données).